

Nais / Formulaire 4 VD Visite intermédiaire du 25.09.2015 (jj.mm.aaaa)

Placette NaiS Montreux / Les Vaunaises VD20

1. Mesures sylvicoles prises depuis le dernier relevé¹:

Soins culturaux ha
Bois exploités et débardés m3
Bois exploités et laissés sur place m3
Exploitation planifiée (521.1) de châblis (522)
Autre (préciser)

2. Autres mesures prises depuis le dernier relevé

(Mesures pouvant avoir une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire NaiS 2 initial, par exemple mesures cynégétiques)

Néant

3. Evénements naturels survenus depuis le dernier relevé

(Evénements significatifs ayant une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire NaiS 2 initial, par exemple tempêtes, neige lourde, gel, sécheresse, problèmes phytosanitaires, incendie, etc.)

Néant

4. Observations

(Apparition d'éléments non prévus dans l'évolution à 10 ou 50 ans du formulaire NaiS 2 initial, par exemple apparition de végétation concurrente, abondance ou pas du semis attendu, dégâts suite à l'exploitation, dégâts du gibier, etc.)

RAS

5. Mesures à prendre

(Mesures urgentes à prendre pour corriger/améliorer la situation actuelle et l'évolution prévue, par rapport à ce qui était mentionné dans le formulaire Nais 2. Une analyse des effets plus conséquentes sera faite en 2015).

Mesures prévues dans le form 2

6. Plan et Photos

(Le plan de situation du Formulaire NaiS 1 peut servir de base à un nouveau plan pour localiser les événements / observations / mesures à prendre mentionnées ci-dessus. Il est recommandé de faire des photos des éléments importants. Ces documents (plan et photos) sont disponibles chez le garde forestier et ne doivent pas être joints à ce formulaire).

7. Rafrâichissement des limites

Le garde forestier procède au rafrâichissement des limites de la parcelle-témoin lors de la visite intermédiaire.

Lieu et date

Yverdon-les-Bains, le 27.11.2015 (formulaire rempli par ILEX)

Signature du garde forestier

¹ Pour la plupart des placettes, le dernier relevé correspond à la création de la placette